

Bulletin recherche de la délégation québécoise à Rio+20

Éditorial

Le bal est lancé. Les négociations en vue d'aboutir à l'élaboration d'une déclaration commune lors de la prochaine Conférence des Nations Unies pour le développement durable (Rio+20) ont déjà commencé.

La diffusion publique du *Draft zero* par le secrétariat de la conférence visait à présenter clairement à l'ensemble des parties intéressées le cadre à l'intérieur duquel il fallait désormais négocier. En somme il donne le ton. Désormais, toutes les discussions, toutes les propositions et contre-propositions vont se faire à partir de ce texte fondateur.

Certes, au gré des rapports de force, le document peut être profondément amendé et, au final, la déclaration qui sera adoptée en juin pourra varier très fortement de ce premier texte. Mais pour cela, il faudra que les parties qui s'opposent à la vision officielle actuellement mise au jeu s'organisent suffisamment pour renverser la dynamique et faire pencher la balance de leur côté.

Actuellement, la table est mise pour une déclaration de principe volontaire, sans caractère contraignant, qui fasse la part belle aux positions plutôt conservatrices. Dans un tel contexte, une série d'acteurs de la société civile mondiale se mobilisent pour diffuser leurs analyses et influencer les gouvernements afin de créer un front progressiste qui force les négociations. Nous présentons ici la synthèse de plusieurs de ces documents afin de nous familiariser avec quelques enjeux clés de Rio+20.



Contenu

Articles

Éditorial	1
Analyse du « <i>Zero Draft</i> »	2
Qui contrôlera l'économie verte ?	3
Rapport d' <i>IBON international</i>	4
Pour et contre du plan d'action	5
Les projets forestiers	6

Encadrés

L'économie verte	2
Jeu de monopoly ?	3
Approfondir en vidéos	5



ÉCONOMIE VERTE ?

Telle qu'elle est ici décrite, l'économie verte semble plutôt se baser sur la conviction que l'économie de marché peut assurer l'allocation la plus efficace des ressources. Or, la nature n'est pas une marchandise que l'on peut transiger. De plus, la soumission des ressources essentielles de la nature – telles que l'eau – aux lois du marché renforcerait davantage l'accès aux gens riches alors que les désavantagés au niveau économique n'y auraient pas accès. En termes d'inégalité, l'extension de l'économie de marché à plus de ressources de la nature ne ferait que creuser l'écart.

Il semble aussi problématique que des secteurs comme la pêche et l'agriculture soient traités au même titre que les combustibles fossiles lorsqu'on considère l'élimination des subventions. S'il est vrai que la pêche industrielle et l'agriculture industrielle intensives ont des impacts considérables sur l'environnement, l'exploitation des combustibles fossiles semble beaucoup plus nocive – alors qu'elle encourage la dépendance à une économie basée sur des ressources non renouvelables. Des changements doivent nécessairement se produire dans les secteurs des pêcheries et de l'agriculture. Or, ceux-ci découlent de logiques bien différentes des changements qui ont à s'opérer dans le domaine des combustibles fossiles.

Pour accéder à l'intégralité du *Draft zéro* (en anglais seulement) :

<http://www.uncsd2012.org/rio20/futurewewant.html>

Le Draft Zero – The Future We Want : Quelle issue au Sommet de la Terre Rio+20 ?

La première ébauche de la Déclaration finale de Rio+20 pose les jalons des négociations en vue du Sommet de la Terre. En effet, les tractations ont commencé entre les différentes parties pour influencer le contenu du document final de cette rencontre internationale. Voici les points principaux et quelques enjeux critiques qui animeront certainement la discussion au Sommet de la Terre, tout comme au Sommet des Peuples.

Le point le plus évident actuellement est que le *Draft Zero* confirme qu'aucun engagement légal ne sera discuté au Sommet de la Terre, et qu'on ne s'accordera que sur des principes «volontaires» d'actions.

Dès les premiers articles, qui présentent les principes de justice, d'égalité et d'inclusion sur un pied d'égalité avec la croissance et la stabilité économique, on affirme la détermination à s'engager dans l'économie verte afin d'assurer le développement durable et l'éradication de la pauvreté. Ce en quoi consiste l'économie verte est par ailleurs peu défini. En principe, celle-ci devrait protéger et rehausser les ressources naturelles, accroître l'efficacité des ressources, promouvoir les modes de consommation et de production durables et engager le monde dans un sentier de développement à faible émission de carbone (Art. 26). Ce concept – et les débats sur sa signification – sera sans contredit central aux négociations ou fera à tout le moins l'objet de plusieurs critiques au Sommet des Peuples.

Tout au long du document, on réaffirme que ces principes ne sont pas des règles rigides, mais plutôt un cadre de prise de décision qui doit tenir compte de la responsabilité commune mais différenciée des États et être adapté à la situation et aux préférences locales. Les principes de l'économie verte s'inscrivent dans le contexte d'extension de l'économie de marché et ne doivent ainsi engendrer aucune barrière au commerce (Art. 31), tout en menant à l'élimination graduelle des subventions dans les pays en développement, dans les secteurs ayant un impact considérable sur l'environnement et étant ainsi jugés incompatibles avec le développement durable (Art. 42). Ces principes d'économie de

marché sont réitérés dans l'Art. 126 qui encourage l'élimination de subventions jugées néfastes pour le marché et l'environnement, à la fois dans les secteurs des pêches et de l'agriculture, mais aussi des combustibles fossiles.

Au niveau institutionnel, le *Zero Draft* propose de promouvoir la mise en application de l'Agenda 21 (adopté à Rio en 1992 et disponible en ligne <http://www.un.org/esa/dsd/agenda21/>).

Des propositions alternatives seront d'ailleurs à débattre sur deux articles (Art. 49 et 51). L'article 49 propose que la Commission de développement durable continue à avoir la responsabilité du développement durable, et que son rôle d'évaluation soit renforcé par un processus d'évaluation volontaire OU que la Commission soit transformée en Conseil de développement durable qui agirait à titre d'expert pour ce qui est de l'intégration des trois dimensions du développement durable (économie, social, environnement). L'article 51 propose quant à lui, soit de renforcer le rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en augmentant sa base financière et en assurant l'adhésion de tous les États membres OU de transformer le PNUE en agence spécialisée, opérant sur un pied d'égalité avec les autres agences onusiennes.

Le *Zero Draft* identifie, pour terminer, les secteurs et enjeux d'actions prioritaires, dont la sécurité alimentaire, l'eau, l'énergie, les villes, les emplois verts en combinaison avec l'inclusion sociale, les océans et les mers, les désastres naturels, les changements climatiques, les forêts et la biodiversité, la dégradation et la désertification des terres, les montagnes, les produits et déchets toxiques, la consommation et production durables, l'éducation et l'égalité de genre. Les secteurs où des enjeux critiques semblent se profiler incluent les emplois verts (Art. 74) et les forêts et la biodiversité (Art. 90-91), où l'on propose notamment d'encourager l'investissement dans le capital naturel et où l'on confie aux instruments de marché le soin de promouvoir l'utilisation efficace des ressources.

« Qui contrôlera l'économie verte? »

« Who will control the green economy? », ETC Group, 2011.

Depuis déjà quelques années, la question environnementale monopolise les préoccupations internationales. Dans cette optique et dans un contexte de crise financière, alimentaire et climatique mondiale, plusieurs conférences internationales ont été tenues, afin d'adapter l'économie capitaliste à l'environnement. Tout cela dans le but de construire un environnement durable et soutenable pour les générations futures. À la veille du sommet de la Terre qui se déroulera à Rio de Janeiro en juin prochain, il est important de se questionner sur les enjeux et les acteurs au centre de l'économie verte, proposée comme étant une alternative à l'économie capitaliste.

Le rapport « *Who will control the green economy?* » produit par l'ETC Group démontre, avec de nombreux chiffres et surtout des noms visant à identifier les ramifications des grandes firmes multinationales, la ruée des grandes compagnies vers l'exploitation de la biomasse, qui est considérée comme étant une énergie renouvelable et soutenable. Le prochain sommet de la Terre vise, entre autres, à démontrer que l'économie verte est la clé pour la survie de notre planète. Ainsi, dans une optique de production, il est question de remplacer l'extraction du pétrole par l'exploitation de la biomasse (nourriture, résidus de forêt, huile végétale, etc.). De plus, l'un des principaux objectifs des États consiste à décentraliser la production axée sur les stocks pétroliers pour l'orienter vers des ressources biologiques provenant de la terre, du secteur énergétique et aquatique. Il est important de noter, cependant, que des compagnies telles que Dupont, Solazyme, Shell, Roche ou Monsanto, qui prétendent aujourd'hui jouer un rôle central dans l'économie verte en gestation, visent essentiellement la production de masse, l'efficacité et l'industrialisation. On s'entend donc pour dire qu'il est difficile de mélanger dans le même panier des objectifs tels que la maximisation de la production et la préservation de l'environnement.

Malgré ses objectifs durables et toutes ses bonnes intentions, l'économie verte est une alternative à double tranchant. En théorie, elle pourrait limiter l'impact de la production sur l'environnement, mais elle est porteuse de plusieurs enjeux pour les pays en voie de développement et les pays émergents, puisqu'ils possèdent la majorité des ressources énergétiques et biologiques favorables à la production. Ces ressources sont souvent inexploitées et si elles sont exploitées, c'est par de petits paysans qui en dépendent pour vivre, donc il serait problématique d'envisager l'utilisation de la biomasse des pays du Sud par des entreprises et des compagnies du Nord. De plus, cette alternative pourrait faciliter la compétitivité des diverses entreprises, ce qui est un risque pour l'environnement et causerait à plus long terme, la perte de la biodiversité.

Pour conclure, l'objectif principal n'est pas d'approuver ou de rejeter l'économie verte, mais plutôt de bâtir un système de production juste, équitable et durable, qui répond de façon modérée aux besoins des populations et tout en préservant la biodiversité.

Yasmine Bendelaid

Qui contrôlera l'Économie verte?



JEU DE MONOPOLY ?

Le rapport de l'ETC group nous révèle plusieurs données intéressantes afin de comprendre le pouvoir des firmes multinationales dans une économie mondiale de plus en plus concentrée :

147 compagnies contrôlent plus de 40% de la valeur monétaire de l'ensemble des firmes multinationales dans le monde ;

Le marché de l'énergie, constitué à 88% d'énergie fossile, est estimé à 7 000 milliards \$. 10 compagnies contrôlent 25% de ce marché.

3 compagnies contrôlent plus de 50% du marché mondial des semences agricoles (Monsanto, DuPont, Syngenta), estimé à 27 milliards \$.

4 compagnies contrôlent près de 60% du marché mondial des pesticides (Syngenta, Bayer CropScience, BASF, Monsanto) estimé à 44 milliards \$.

10 compagnies contrôlent 40% du marché mondial de la foresterie et du papier.

Le marché de l'industrie agro-alimentaire est sensiblement plus important que le marché de l'énergie, avec 7 180 milliards \$. Les 10 plus grandes entreprises de ce secteur (Walmart en tête), qui monopolisent 10% du marché mondial, n'opèrent cependant que dans 65 pays, soit un peu plus du tiers des pays du monde. C'est dans ce « tiers-monde riche », essentiellement constitué de pays occidentaux et émergents, que se concentre la société dite de consommation.

ETC Group (Action Group on Erosion, Technology and Concentration) est une organisation de la société civile internationale, qui a des bureaux au Canada (Ottawa), États-Unis, Mexique et Philippines. Il s'intéresse aux enjeux socioéconomiques et écologiques globaux, liés aux usages de nouvelles technologies, et principalement en ce qui a trait à leurs impacts sur les peuples autochtones, les communautés rurales et la biodiversité. *ETC Group* travaille en étroite collaboration avec des organisations de la société civile et des mouvements sociaux spécialement en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

Vous trouverez son rapport sur l'économie verte, et bien d'autres sur son site : <http://www.etcgroup.org/>

L'économie verte : Gain ou perte pour les pauvres de la planète

Paul Quintos & Pia Verzola (Ibon International), « Green Economy : Gain or pain for the Earth's poor », 2011.

Ce rapport présente l'opinion de l'ONG *IBON International* sur la proposition d'économie verte du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Ils analysent le rapport du PNUE publié en février 2011 intitulé «Vers une économie verte : Passeport pour la réussite du développement durable et l'éradication de la pauvreté». Leur analyse tient compte de la position de l'OCDE, de l'Union européenne, de l'AASA (Association of Academies of sciences in Asia), du G20, de Greenpeace, du WWF et de l'International Trade Union Confederation « Green Jobs Initiatives».

Qu'est-ce que l'économie verte telle que proposée par le PNUE :

Le PNUE déclare qu'il est de plus en plus reconnu que la durabilité repose presque entièrement sur la libre économie. Ils précisent qu'ils recherchent un véritable équilibre entre la protection de l'environnement, la prospérité économique et le progrès social. Ils définissent sommairement l'économie verte dans ces termes : produire de faibles émissions de gaz à effet de serre ; utiliser les ressources plus efficacement ; continuer à générer la croissance, le revenu et l'emploi ; observer l'équité sociale et l'inclusion. Selon eux, l'économie verte est celle qui «conduit à une meilleure équité et au bien-être social de l'homme, tout en réduisant significativement les risques environnementaux et pénuries écologiques».

Le PNUE propose que l'environnement devienne un capital comme le capital financier ou humain et qu'il soit géré par le système de marché et utilisé comme outil de croissance. L'approche proposée est exactement la même qu'actuellement mais en utilisant l'environnement comme moteur de croissance. Le PNUE reconnaît que les crises actuelles ont été occasionnées par une mauvaise allocation du capital et par la problématique des produits financiers dérivés, mais ne remet pas en cause le système de marché pour solutionner les problèmes actuels.

Ils ont réalisé les projections d'impacts de l'économie verte fondées sur le modèle T21 créée par le *Millennium Institute* et recommande le scénario qui consiste à utiliser 2% du PIB mondial pour l'investir prioritairement dans les secteurs de transition verte suivants : le changement climatique, la pénurie d'eau et la sécurité alimentaire.

L'analyse de la proposition d'économie verte du PNUE:

L'économie verte promet la croissance, mais pas l'éradication de la pauvreté. Le PNUE prévoit qu'en 2050 encore 8.4% de la population mondiale, soit 750 millions de personnes, vivront avec moins de 2 \$/jour. La proposition du PNUE est un «échec épique» relativement aux objectifs de réduction des GES et ne permet pas d'éviter le point de non-retour de la crise climatique. L'économie verte favorise les grandes entreprises, particulièrement dans le domaine clé de l'agriculture.

L'économie verte prolonge la durée de vie de l'économie actuelle (que le PNUE qualifie de «brune») et prévoit l'expansion des domaines de l'énergie nucléaire et de l'exploitation minière. Elle encourage la privatisation de la nature et favorise le marché du carbone et des forêts qui sont de plus en plus associées avec l'accaparement des terres par les riches, comme cela se produit en Afrique. Cette approche risque de favoriser le développement de produits financiers dérivés qui ont occasionné la crise de 2008 et qui pourrait donc se répéter.

Elle ne traite pas et ne règle pas la durabilité sociale et particulièrement des moyens pour assurer l'équité inter et intra-générationnelle, pour remédier à l'exclusion sociale et la discrimination (y compris le sexe), pour assurer la sécurité sociale et la participation des citoyens dans les affaires publiques. Les besoins de modification des structures sociales, des institutions et des relations de pouvoir ne sont pas traités.

Grandes conclusions du rapport :

L'économie verte, telle que proposée par le PNUE, va occasionner une augmentation des iniquités et ne permettra pas d'éviter les catastrophes écologiques. Elle est fondée sur le maintien des vieux paradigmes fondés sur le capital, les prix, les analyses coûts-bénéfices, les profits et le marché. Le capital naturel devient une marchandise mesurable financièrement et négociable.

Le PNUE a néanmoins compilé dans un ensemble compréhensible une grande quantité de données et de tendances et a fait des propositions pertinentes pour favoriser le discours sur le développement durable.

Il fournit, au moins, un corpus convaincant d'évidences qui permettent d'affirmer qu'il ne faut pas continuer avec une gestion économique de marché tel que proposé sinon on va vers la catastrophe. Si les scénarios verts du PNUE sont les seuls qu'il a à offrir, nous devons trouver des voies radicalement différentes pour tendre vers un développement durable plus «durable».

Réjean Villeneuve



Les pour et les contre du plan d'action vers l'économie verte des Nations Unies

Gilbert, Mary & David Millar, « The UN Green Economy: pro and con », 2011.

Les auteurs énoncent quelques éléments positifs et négatifs à propos de l'initiative récente de l'ONU pour « l'économie verte », à partir du document officiel de base (draft 0) en vue du sommet Rio+20 en juin prochain.

Après l'énumération de quelques caractéristiques du plan, l'analyse se présente sous forme de discussion entre quelques intervenants. Une citation d'Hannah Stoddard lance la discussion en posant la question de fond : « *L'économie verte sera-t-elle verte, ou basée sur l'appât du gain encore, avec comme seule différence de créer des millionnaires verts?* »

Quelques questions surgissent aussi chez Mary Gilbert. Par exemple, comment les investisseurs accepteront-ils d'oublier les profits à court terme dans une économie plus durable? Est-ce que les gouvernements accepteront de cesser de subventionner les compagnies œuvrant dans les énergies fossiles? Sa réponse : les gens qui sont chargés de définir « l'économie verte » nous donnent peu d'assurance et au total il n'y a pas d'évidences de transition vers, par exemple, une agriculture moins industrielle, des ouvrages hydroélectriques de taille plus humaine, des marchés locaux plus étendus ou encore de toute autre initiative qui placera le pouvoir dans des mains locales.

Est-ce que l'investissement vert ne serait pas plutôt un Cheval de Troie? Est-ce que les moyens utilisés sont les bons et est-ce que les buts seront atteints? Et citant Pablo Solon : « *L'erreur du capitalisme c'est de ne pas avoir inclus la Nature comme partie prenante du capital...* »

Enfin, malgré les bonnes intentions et les efforts manifestes déjà visibles dans ce grand déploiement vers l'économie verte, il y a plein d'échappatoires, réclamées d'ailleurs par les corporations et que celles-ci ne se priveront pas d'utiliser. À titre d'exemple, dans le programme de l'ONU de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, les paiements de compensation auprès des propriétaires forestiers ne tiennent pas compte des peuples indigènes, des paysans et des autres qui ne peuvent pas prouver leur droit de propriété avec des titres légaux. Au total, il y a beaucoup d'éléments encourageants, mais aussi plusieurs indications alarmantes.

La proposition de « l'économie verte » obtient indéniablement beaucoup d'appui. C'est clair que l'attrait de profits financiers est là, mais les résultats en termes de justice et de bien-être pour tous et toutes sont nettement moins évidents. Alors, devant cet état de fait, nous devrions être portés vers les stratégies suivantes :

- Nous devons alimenter par un support critique continu le plan d'alliance entre la finance et l'ONU en insistant sur les droits humains, le transfert technologique approprié et une aide internationale adéquate.
- Nous devons être les chiens de garde de ce pacte, particulièrement à travers tous les détails des ententes (le diable est dans les détails...) et faire des alliances avec les groupes qui partagent nos valeurs.

Carol McDuff

Pour approfondir en vidéos :

* Visionnez la conférence de **Pablo Solon**, ex-ambassadeur bolivien auprès des Nations Unies, prononcée à Durban (Afrique du Sud) sur le **droit de la nature** pour contrer les changements climatiques :

[conférence solon](#)



* Visionnez la conférence d'**Hervé Kempf** portant sur son ouvrage **Pour sauver la planète, sortez du capitalisme** (en français) :

[Conférence Kempf](#)



Les Projets forestiers, « Green Belt Movement », REDD

Green Belt Movement, "Community Forest Climate Initiatives", 2011.

Le dernier rapport du GIEC¹ montre que le réchauffement climatique s'accélère et qu'une action immédiate est nécessaire si l'on veut stabiliser la concentration atmosphérique de GES à 450 ppm éqCO₂, niveau requis pour éviter un réchauffement de plus de 2°C. Pour rencontrer cet objectif, le GIEC, la Banque Mondiale, la FAO, le PNUD, Ban-Ki Moon ou encore le Prince Charles insistent sur le fait que la lutte contre le changement climatique ne pourra pas se faire sans les forêts. Nous savons que les forêts jouent un grand rôle pour la séquestration du carbone. Actuellement, cinq projets forestiers sont reconnus dans le monde comme des projets pouvant mener à des échanges des crédits carbone. Il s'agit de : *projets de boisement et reboisement (Afforestation and Reforestation - AR)*, *les projets d'amélioration de la gestion sylvicole (Improved Forest Management - IFM)*, *les projets liés à l'utilisation des produits bois*, *les projets de biomasse énergie*, ainsi que, *les projets de réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts (REDD)*. Ce dernier a été institué pour la première fois à la COP²-13 à Bali, en 2007, entre autres par l'action d'un groupe de pays du Sud, la Coalition of Rainforest Nation³. Dès lors, les pays du Sud en raison des négociations internationales sont parvenus à faire accepter l'action des séquestrations des forêts comme un plus au REDD, ce qui fait qu'on parle aujourd'hui du REDD+ au lieu du REDD. Il s'agit particulièrement de comptabiliser les émissions qui n'auront pas lieu grâce à l'arrêt de la déforestation, et en plus compter les émissions séquestrées par cette forêt. Ce projet qui fait partie des mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, a été surtout conçu pour aider les pays en développement à conserver leurs forêts et leur biodiversité en vendant les crédits carbone aux pays développés. Ce genre de projet devrait contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des communautés locales, c'est le but de l'ONG Green Belt Movement. (GBM)

Bien évidemment, plusieurs problèmes restent non résolus et feront encore les enjeux de RIO+20, d'abord comment financer ces projets? De plus, ce marché manque clairement de transparence. Beaucoup y dénoncent un lieu rêvé pour une nouvelle bulle spéculative. Plusieurs autres incertitudes persistent comme la difficulté à mesurer précisément les réductions d'émissions ou la captation carbone des forêts, puisque cela dépend du type de forêt, de la fertilité des sols, de la durée de la période sèche, etc. Il y a aussi le fait de ne pas faire de différence entre une forêt primaire avec une plantation d'OGM à croissance rapide qui parfois perturbe le cycle hydrologique et la composition des sols avec souvent leur exigence en eau. Certains dénoncent un nouveau prétexte pour remettre en cause la problématique des indigènes qui vivent en lien avec cette nature qu'on veut commercialiser, aussi la distribution des bénéfices des retombés du REDD+ reste encore non résolue. De plus, il est inconcevable de mener à bien un projet REDD+ en pays tropical sans résoudre le problème de la pauvreté qui pousse la population avoisinante à se servir de cette forêt pour leur subsistance. Enfin, plusieurs autres termes techniques tels que l'additionnalité, la permanence, le niveau de référence, la méthodologie, ainsi que les fuites ne trouvent pas encore de communs accords.

Hervé Ngamby

¹ Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat. GIEC 2007, Groupe de travail, I, II, III, 4e rapport.

² 13^e Conférence des parties.

³ <http://www.rainforestcoalition.org/eng/>.

Ce bulletin est réalisé par le Comité recherche de la délégation québécoise pour Rio+20
Coordination : Raphaël Canet et Geneviève Moisan

